

Le gouvernement tente de nouveau de limiter l'accès des docteurs à l'ENA

L'Association Nationale des Docteurs et la Confédération des Jeunes Chercheurs expriment leurs inquiétudes face à **la nouvelle version du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, qui limite de nouveau l'accès des docteurs à l'entrée à l'École Nationale d'Administration**, contrairement à la volonté du Président de la République et de l'Assemblée nationale.

La suppression, dans l'article 47, de l'alinéa « Le doctorat suffit à remplir sur titre les conditions d'accès au concours interne d'entrée à l'École nationale d'administration », remplacé par un alinéa 3 qui prévoit que seuls les docteurs ayant bénéficié d'un contrat doctoral peuvent accéder au concours interne, relègue les autres titulaires d'un doctorat vers le troisième concours d'entrée.

Ceci est en complète contradiction avec le principe d'unicité du doctorat, réaffirmé précisément aux alinéas 2 et 4 du même article, également adoptés par amendement au Sénat. Tous les doctorants produisent en effet un travail de recherche équivalent, quel que soit leur mode de rémunération et de contractualisation.

En conséquence, l'ANDès et la CJC estiment qu'**il est nécessaire que la commission mixte paritaire rétablisse ce principe d'unicité et revienne à la version antérieure, qui ouvre le concours interne de l'ENA à tous les titulaires du doctorat. Cela serait un signal fort à destination des doctorants et des docteurs** sur la valorisation du doctorat dans la haute fonction publique et dans la société.